



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
 Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
www.ville.saint-remi.qc.ca

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Lors de sa séance ordinaire qui sera tenue à compter de **20 h, le lundi, 16 décembre 2019**, au 155, rue de la Mairie à Saint-Rémi, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogations mineures suivante:

Règlements visés	Règlement de zonage no V 654-2017-00 et ses amendements et règlement de lotissement n° V 655-2017-00	
Emplacement	Derrière le 101-103, rue Saint-Charles (lot 3 846 152)	
Objet de la demande	Permettre le lotissement et la construction d'un bâtiment de 3 logements de 2 étages derrière le 101-103, rue Saint-Charles	
	Dérogation demandée	Norme actuelle autorisée
Nature et effet	<u>Permettre :</u> 1. une largeur de lot de 8,08 m 2. l'aménagement d'un stationnement sur plus de 50 % de la cour avant 3. la construction d'un bâtiment qui ne respecte pas l'alignement des constructions avoisinantes 4. l'aménagement d'un stationnement devant le bâtiment en cour avant dans le secteur centre-ville 5. un lotissement avec comme résultante un lot dont les lignes latérales ne sont pas perpendiculaires aux lignes de rues	<u>La réglementation exige :</u> 1. un minimum de 13 m de largeur de terrain (V 654-2017-00 - Annexe B, grille des spécifications de la zone HAB.21) 2. un empiètement du stationnement d'un maximum de 50% de la cour avant (V 654-2017-00 - article 4.6.2.5 d)) 3. l'alignement des bâtiments principaux (V 654-2017-00 - article 12.1.2) 4. de ne pas autoriser l'aménagement d'un stationnement en cour avant devant le bâtiment principal (V 654-2017-00 - article 12.1.4) 5. que tout lotissement présente une ligne latérale perpendiculaire à la ligne de rue (V 655-2017-00 - article 3.3.1, b))

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Saint-Rémi, ce 22 novembre 2019

Diane Soucy, OMA
Greffière